



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÉMUNÉRATION ANNÉE 2025

Conformément à la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le traitement des élu(e)s pour l'année 2025 est le suivant :

	Maire	Conseiller		Maire	Conseiller
Rémunération	16 429 \$	5 479 \$	Allocation	8 214 \$	2 736 \$